AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1029
FR0000062671-FS0424

22 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE GORGE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 juillet 2013, complété par un courrier reçu le 19 juillet 2013, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE GORGE et détenir indirectement, à cette date, 1 069 519 actions de la société GROUPE GORGE représentant autant de droits de vote, soit 8,40% du capital et 6,91% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	1 069 519	8,40%	1 069 519	6,91%
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	**1 069 519**	**8,40%**	**1 069 519**	**6,91%**

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 731 843 actions représentant 15 481 683 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe

2. Par ailleurs, il est rappelé pour information que Bpifrance Participations (ex FSI), MM. Jean-Pierre et Raphaël Gorgé et la société Pélican Venture SAS détiennent de concert, au 12 juillet 2013, 9 382 537 actions GROUPE GORGE représentant 12 128 820 droits de vote, soit 73,69% du capital et 78,34% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bpifrance Participations (ex FSI) (*)	1 069 519	8,40%	1 069 519	6,91%
Pelican Ventures	7 831 432	61,51%	10 552 665	68,16%
Raphaël Gorgé	366 367	2,88%	366 367	2,37%
Jean-Pierre Gorgé	115 219	0,9%	140 269	0,91%
Total famille Gorgé	8 313 018	65,29%	11 059 301	71,43%
Total concert	**9 382 537**	**73,69%**	**12 128 820**	**78,34%**

Ce concert résulte d'un protocole d'investissement conclu entre Bpifrance Participations (ex FSI), MM. Jean-Pierre et Raphaël Gorgé et la société par actions simplifiée Pélican Venture (Cf. D&I 211C2233 du 14 décembre 2011) auquel l'EPIC BPI-Groupe a indiqué ne pas être partie.